

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 juin 2023

---

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CS897

présenté par  
M. Lefèvre

-----

**ARTICLE 1ER BIS A**

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que les modalités de décarbonation des industries qui y sont présentes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet d'inclure dans la stratégie nationale « industrie verte » les industries d'ores et déjà implantées sur le territoire national et qui ont vocation à s'engager sur une trajectoire de décarbonation.